



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des Infrastructures  
des Transports et de la Mer

Direction des affaires maritimes

Sous direction des activités maritimes



Paris, le 30 DEC. 2010

Le directeur des affaires maritimes

à  
Messieurs les directeurs interrégionaux de la  
mer

Référence :

Vos réf. :

Affaire suivie par Sabine Grassin Delyle  
sabine.grassin-delyle@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01 40 81 39 16 - Fax : 01 40 81 39 07

Objet : Mise en œuvre de la PFR dans les DIRM

N° 248/2010 / AM1

La mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats (PFR) pour tous les corps de catégorie A de la filière administrative du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a fait l'objet de deux circulaires datées des 30 juillet 2010 et 28 septembre 2010 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il convient cependant d'observer que les critères retenus pour les postes des agents affectés en DIRM ne sont pas complètement adaptés à la diversité et aux spécificités des services des affaires maritimes et ne peuvent donc pas s'appliquer en l'état.

Je rappelle donc que, dans ce contexte particulier, la DAM a élaboré une grille pour, à la fois, apporter une aide aux DIRM dans la mise en place de la PFR et garantir une homogénéité d'appréciation entre les services. Cette grille vous a été présentée en réunion le 29 septembre dernier ainsi que les principes suivants qui ont été retenus :

- l'instauration d'un déroulement de carrière attractif pour les inspecteurs des affaires maritimes affectés dans les centres de sécurité des navires, sachant que le statut de ces agents devrait fusionner à terme avec la filière technique, et, à ce titre, bénéficier d'un régime indemnitaire plus avantageux
- la reconnaissance de compétences spécifiques pour les directeurs de lycée qui sont confrontés à des conditions de travail complexes et font face à une grande variété de tâches
- l'alignement de la cotation des postes à caractère administratif au même niveau que ceux exercés dans les DREAL, notamment pour la fonction de secrétaire général de DIRM

PJ : grille de cotation PFR  
Copie à : SG/DRH/ERR  
SG/DRH/SGP/EMC3  
DGITM/AM/SM  
DGITM/AM/GM

- le maintien du différentiel entre fonctions techniques et administratives autant que faire se peut par identité avec l'ancien régime indemnitaire
- le maintien provisoire de la réponse à la notion de grand centre. En effet, les chefs de grand centre bénéficient actuellement d'une disposition réglementaire permettant d'accéder aux postes fonctionnels de conseillers des affaires maritimes.

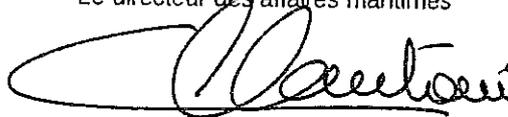
Cette grille de cotation des postes, qui ne revêt aucun caractère confidentiel, peut être évidemment présentée dans le cadre du dialogue social à votre Comité Technique Paritaire Régional sachant qu'elle a déjà fait l'objet d'une présentation à la Commission Administrative Paritaire du corps des inspecteurs des affaires maritimes, et auparavant à la réunion des DIRM du 29 septembre 2010.

Je souhaiterais également attirer votre attention sur la modification de la cotation du poste d'adjoint au chef de grand centre de sécurité des navires qui a été fixée à 3,5, que l'agent appartienne au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>ème</sup> niveau de grade (solution privilégiée).

Enfin, dans le cadre du plan de relance des centres de sécurité des navires, je vous demande de bien vouloir publier en tant que « susceptible d'être vacant » un poste d'adjoint au chef de centre de sécurité des navires dans chaque « grand centre » de votre direction, tout en vous précisant que cet emploi sera pourvu par l'un des agents déjà affecté dans ce service.

D'ores et déjà, une réunion le 10 janvier 2011 à laquelle vous serez conviés permettra de déterminer les critères objectifs qui répartiront les grands centres et les autres centres.

Le directeur des affaires maritimes



Philippe PAOLANTONI

Présent  
pour  
l'avenir

PFR Cadres administratifs - Grille DIRM

AAE - IAM	LPM	DCS IA	CSN	DIRM	APAE - IPAM CAEDAD - CerAM	LPM	DCS IA	CSN	DIRM
-					4,5				Adjoint au DIRM Chef de service Secrétaire général
-					4	Directeur		Responsable Régional Qualité Chef grand CSN(*)	
3,5	Directeur adjoint		Adjt chef CSN*	Chef de service adm. à enjeux	3,5	Directeur adjoint	IA	Chef CSN Adjt chef grand CSN*	
3	Secrétaire général		ISN	Responsable entité niveau 1	3		Cadre coordinateur	Responsable régional CRS ISN	
2,5				Adjt chef service administratif	2,5				

(\*) grand CSN : Dunkerque, Le Havre, Lorient, Saint Nazaire, Marseille